

SYNOFF

ACTU

FÉVRIER
2024

**SYNERGIE
OFFICIERS**

LA LETTRE D'ACTUALITÉ
DU SYNDICAT
SYNERGIE-OFFICIERS

TRAVAUX SUR LA DÉMOGRAPHIE DU CORPS : UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR SYNERGIE-OFFICIERS

CARTOGRAPHIE OPJ : IL RESTE ENCORE DES INCOHÉRENCES !

Depuis l'initiation de travaux relatifs à la cartographie OPJ et après la publication de l'arrêté liste du 14 septembre 2023 fixant la liste des postes du corps de commandement de la police nationale éligibles à la

Dans le cadre des préparatifs liés au MG1, SYNERGIE-OFFICIERS était informé que l'expérimentation des B1 accessibles aux officiers comptabilisant au moins 6 ans d'ancienneté ne serait sans doute pas reconduite.

Engagée depuis le début des travaux relatifs à la démographie du corps et à la nomenclature, notre organisation syndicale a contesté cette proposition et s'est positionnée de nouveau en faveur du maintien de cette expérimentation en proposant même sa pérennisation en tant que nouvelle règle de gestion.

Fort d'un argumentaire reposant notamment sur le manque d'attractivité des B1 au sein de toutes les directions d'emploi et de la nécessaire reconnaissance des intérimaires de postes B1 vacants et ce, au long cours des officiers comptabilisant moins de 9 ans d'ancienneté positionnés officiellement sur des postes de niveau A, SYNERGIE-OFFICIERS a saisi sans attendre la DRHFS.

prime liée à l'exercice des attributions d'officiers de police judiciaire, **SYNERGIE-OFFICIERS** n'a eu de cesse de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des directions d'emploi et la DRHFS pour que certains postes oubliés puissent être réintégrés dès 2024. En effet, de nombreux postes demeurent encore et injustement écartés du dispositif. Nous poursuivons les échanges avec les plus hautes instances pour que ces oublis soient rapidement rattrapés. **SYNERGIE-OFFICIERS** ne se contentera pas d'adopter des mesures catégorielles mais veillera également à leur mise en œuvre pour qu'aucun officier ne soit lésé !

Notre pugnacité a payé !

SYNERGIE-OFFICIERS a en effet obtenu que l'expérimentation de l'accessibilité des postes B1 à titu + 6 soit prolongée. **SYNERGIE-OFFICIERS** se félicite de cette première victoire et continuera à porter haut et fort votre voix.

ATTRACTIVITÉ DE LA FILIÈRE JUDICIAIRE : LA POSITION DE SYNERGIE-OFFICIERS

Le DGPN a demandé au DNPJ d'effectuer des propositions afin d'accroître l'attractivité de la filière police judiciaire, en se focalisant sur l'expérimentation de nouveaux cycles horaires.

L'ensemble des organisations syndicales ont donc été conviées depuis début janvier à des travaux sur le sujet, au niveau central. Des réunions se sont également tenues dans chacune des zones. Enfin, la DCIS a été sollicité pour connaître l'organisation horaire des services de police judiciaire à l'étranger.

SYNERGIE-OFFICIERS n'est pas opposé à l'expérimentation de la semaine en quatre jours ou du 3-2-4-5, cycles demandés par les OS de CEA, notamment pour le petit judiciaire, si les services en font la demande. En revanche, ces cycles nous semblent inadaptés au haut du spectre, en raison de la nature de leurs enquêtes, des techniques d'investigation mises en œuvre, des durées des gardes à vue, des contraintes missionnelles, etc.

SYNERGIE-OFFICIERS a en outre rappelé que si des cycles novateurs peuvent constituer un levier d'attractivité, ils ne permettront pas de résoudre à eux seuls la crise de la filière, qui réside dans d'autres maux non résolus : stock de procédures exponentiel, alourdissement de la procédure pénale, environnement numérique obsolète et générateur de tâches indues, prime OPJ insuffisante, gestion de carrière inadéquate, perte de sens du métier d'enquêteur...

SYNERGIE-OFFICIERS a encore insisté sur la lassitude des policiers procéduriers face aux nombreuses réunions qui se suivent depuis des années, mais ne débouchent sur rien de structurant pour la filière. Nous persistons et signons, il est temps d'agir pour sauver la filière judiciaire !

SYNERGIE-OFFICIERS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR ÉVALUER LES QRR

Le 14 février, SYNERGIE-OFFICIERS était convié à une évaluation du dispositif des quartiers de reconquête républicaine (QRR), par les rapporteurs désignés, M. Bryan Masson et Mme Christine Decodts, dans les locaux de l'Assemblée nationale.

Les QRR, émanation des ZSP, sont des zones caractérisées par des difficultés importantes, non seulement en termes de délinquance, mais également sociales, économiques, urbaines... Et mises en place dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ) qui comportait deux axes forts : apporter des renforts policiers dans les QRR pour augmenter la présence sur la voie publique, et faire participer la population et les acteurs du terrain aux questions de sécurité à travers une approche partenariale.

Pour ce qui concerne la lutte contre la délinquance, l'action de la PSQ était prioritairement définie contre les stupéfiants, les rodéos, les incivilités.

SYNERGIE-OFFICIERS a pointé un essoufflement de ce dispositif, après les premiers renforts apportés en 2018 et disséminés dans d'autres unités depuis l'ores. En outre, les agents présents dans les QRR, plus durement sollicités, n'ont bénéficié d'aucun avantage dans la gestion de leur carrière. Autre point noir évident : l'investigation, qui n'a pas été renforcée et a dû absorber l'excédent de dossiers générés par l'activité de voie publique, sans suites judiciaires appropriées permettant d'avoir un effet de long terme sur le niveau de délinquance.

XPN : UN POINT D'ÉTAPE

Le 8 février SYNERGIE-OFFICIERS a participé à une présentation par le Service de la Transformation Numérique du futur logiciel de rédaction des procédures dénommé désormais XPN et plus SCRIBE, abandonné dès fin 2021. Il n'est pas vraiment utile de rappeler combien LRPPN est un outil obsolète incapable de répondre aux attentes des procéduriers et combien l'attente est grande !

Désormais un ingénieur très expérimenté et issu du privé est à la tête de ce projet comme directeur de programme et bénéficie d'une équipe dédiée. La conception du logiciel ne débutera qu'après passation d'un marché public et aucun délai ne peut être donné quant à présent. Il a été rappelé que les contraintes légales, techniques et administratives sont très nombreuses et que le but est de créer un outil fiable et au service de l'enquêteur. L'approche du directeur de programme se veut pragmatique et réaliste, le futur outil devra s'intégrer dans la PPN et fonctionner en convergence avec les outils des partenaires tels que la Justice. Il souhaite que la technique soit au service de l'enquêteur et pas l'inverse. Cette présentation du cadre du projet XPN a été l'occasion pour SYNERGIE-OFFICIERS de rappeler qu'après le fiasco LRPPN et l'incroyable gageure de SCRIBE il est grand temps de prendre un tournant technologique avec un logiciel de rédaction digne de ce nom et surtout au service des utilisateurs ! Les années perdues ne pourront être rattrapées et il est nécessaire de faire, enfin, bien les choses !



DES NOUVELLES DE L'ENSP

La cérémonie de sortie de la 28^e promotion d'officiers a eu lieu le mercredi 28 février 2024, à l'ENSP Cannes-Écluse, en présence du ministre de l'Intérieur.

Composée de 393 officiers, cette promotion a choisi comme éponyme, le nom de Stéphanie MONFERMÉ, fonctionnaire de police mortellement blessée à l'âge de 49 ans par un terroriste islamiste au commissariat de Rambouillet le 23 avril 2021.

SYNERGIE-OFFICIERS a été présent à leurs côtés durant toute la scolarité et le sera encore lors de leurs affectations successives.

Nous souhaitons une belle carrière à ces nouveaux officiers.

FLASH

↳ INFO



Le TG du premier mouvement général de mutations de l'année 2024 est paru. Il concerne principalement la PP, ainsi que les services et Directions non affectés par la réforme territoriale. En effet, chaque zone a ou aura son propre appel à candidatures. Chaque délégué demeure à votre disposition pour évoquer votre situation personnelle et ne manquera pas de vous renseigner sur la suite donnée à vos souhaits de mutation.